Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_126-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 16 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 10 septembre 2026 Publication de la convocation le : 11 septembre 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Nadine JUDE a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA
M. Laurent FAURE a donné procuration à M. Florent LARDIC
M. Pascal MENDILI a donné procuration à M. Grégoire DIRSON

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Armelle BRARD
Date de transmission au contrôle de légalité : 23 SEP. 2026
Date de publication : 23 SEP. 2026

Délibération n° 2026-126 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026
Rapporteur : M. Florent LARDIC

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.
Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article unique : D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2026

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

La Secrétaire de séance,
Armelle BRARD

HOTEL DE VILLE
12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 08 47
COURRIEL : accueil.audierne@audierne.bzh

MAIRIE ANNEXE
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 02.76
www.audierne.bzh